

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre consultation du

Les conditions de participation à votre consultation exigent la fourniture de propositions créatives, fruit de mon expertise, prévoient une indemnisation en cas de non utilisation. Cependant, cette indemnité est dérisoire, sans commune mesure avec le travail qu'implique une réponse sérieuse et professionnelle à votre cahier des charges.

La recherche et la création des projets nécessitent un temps d'étude approfondie et une charge très importante de travail. C'est l'essence même et la valeur ajoutée de mon métier. **Somme toute, répondre à votre consultation implique de vous fournir au rabais mes compétences, mon savoir-faire et ma capacité de travail.** Votre consultation est l'expression d'un mépris scandaleux de ma profession et du principe selon lequel tout travail mérite salaire.

Je peux comprendre que votre budget soit limité. Dans ce cas, on ne fait pas travailler plusieurs personnes. Après l'examen des sites Internet, des qualifications, des références et des portfolios parmi une sélection de quelques designers que vous aurez recherchés, il convient de choisir un professionnel qui vous accompagnera en partenaire pour mener à bien vos objectifs.

En toute logique avec ce qui précède, je vous informe que je refuse de participer à votre consultation.

Je vous invite à contacter **l'Alliance française des designers (AFD)**, premier syndicat professionnel des métiers du design en France, à qui j'adresse copie de ce courriel, pour vous informer des bonnes pratiques en matière de consultation des designers et ce, dans un souci de meilleur résultat qualitatif et d'équité pour tous, clients et designers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.